L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No. 73, RUE DU CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 30 OCTOBRE.

ANNONCES POLITIQUES.

Notice d'Election.

CONFORMEMENT à une proclamation de Son Excellence H. C. Warmoth, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en date du 15 courant, les électeurs qualifiés des paroisses d'Orleans sont notifiés par la présente, qu'une élection aura lieu ce mardi, 3 novembre 1868, pour les fins suivantes, savoir: Pour le Président de la Vice-Président des Etats-Unis et un Représentant au Congrès du premier district électoral du premier district composé de toute cette portion de la paroisse d'Orleans, sur la rive droite du Mississippi, comprenant toute la portion de ladite paroisse sur la rive droite du fleuve, qui est au-dessous et à l'est de la rue du Canal, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, comprenant les quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième districts représentatifs de la paroisse d'Orléans et des paroisses St. Bernard, Plaquemines, St. Tammany, Washington, Ste. Hélène et Livingston.

Pour le deuxième district électoral et un Représentant pour le terme non expiré (causé vacant par la mort de PHon. James Mann) et un pour le terme régulier du second district congressionnel, composé de toute portion de la paroisse d'Orléans sur la rive droite du fleuve en haut et à l'ouest de la rue du Canal, dans la ville de la Nille-Orléans, comprenant les premier, deuxième, troisième et dixième districts représentatifs de la paroisse d'Orléans, et les paroisses Jefferson, St. Charles, St Jean Baptiste, St. Jacques, Lafourche et Terrebonne.

Un Electeur de district électoral, composé des paroisses Ste Marie, St. Martin, Assomption, Assomption, Vermillion, Calcasieu, Lafayette, St Landry, Iberville, Ste Feliciana, Est Baton-Rouge et Ouest Bâton-Rouge.

Un électeur de district électoral, composé des paroisses Claiborne, Bienville, Jackson, Union, Morehouse, Carroll, Ouachita, Madison, Caldwell, Franklin, Tensas, Catahoula et Concordia;

Et deux Electeurs pour l'Etat en général.

Les polls seront ouverts dans chaque district d'élection dans la dite paroisse d'Orléans, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, le jour et à la date ci-dessus mentionnée savoir: MARDI, le 3 NOVEMBRE 1868, pour recevoir les votes des électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans, sous la surveillance des commissaires et officiers qui seront nommés par les autorités désignées par la loi; élection devant être conduite et les retours faits de la manière ci-dessus énoncée suivant la loi.

Le bureau du shériff, paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1868.

THOS. L. MAXWELL,
Shériff de la Paroisse d'Orléans.

17 octo—15

AUX AMIS DE LA CAUSE DEMOCRATIQUE.

Vu l'importance immense de l'élection qui doit avoir lieu, dans cette ville, le mardi, 3 novembre prochain, un grand intérêt qu'y ont tous les citoyens, sans distinction aucune les amis de la cause démocratique, spécialement négociants, fabricants, hommes de profession ou chefs ouvriers—de fermer leurs établissements et leurs bureaux ce jour-là afin qu'aux et leurs employés puissent connoyer tout leur zèle et toute leur énergie à délivrer le Louisiane du régime fatal des radicaux.

Cette ligue de sociétés qui a été suivie à Philadelphie, Pittsburg et ailleurs, en quelques sortes, que de plaisir. Nous ne pouvons pas croire que les habitants de la Nouvelle-Orléans refuseront de faire le même léger sacrifice dans une circonstance où leur tranquillité, leur prospérité, leur liberté dépendent du résultat de l'élection.

Par ordre du Comité Central Démocrate:

THOS. L. MACON, Président.
THOS STEEL, Secrétaire.

22 oct—jd&nov

Comité Central Démocratique d'Etat.

La réunion régulière de ce comité aura lieu tous les LUNDIS SOIRS, à sept heures et demie, à la salle du conseil rue de Chartres, No. 86.

THOMAS STEEL, secrétaire.

Comité démocratique de la paroisse d'Orléans.

JOS. ELLISON, Président.
H. W. MARTIN, vice-pds. F. LABARRE, Trésorier
C. W. CULBERTSON, trés. by. L. DUPEIRE, as. sec.

Comité Exécutif.

JOS. ELLISON, président ex-officio.
M. LARDNER, E. L. JEWELL, J. LETTEN, W. P. HARPER, W. F. BILLY, R. C. BOND.

Comité des Finances.

JOS. ELLISON, président ex-officio.
G. DUPEIRE, Asch MITCHELL, M. W. CLONEY, A. ZALTARIE, J. A. BYRSOY, W. LOCKWOOD
NA LLAMBIAS, Jos. LULLIA, Jons HAAS.

Comité de Naturalisation et d'Enregistrement.

H. W. MARTIN, Prédd., J. H BERNOS, avoué de c
W. L. MURPHY, J. SAMBOLA,
J. DE LANEY, J. H. MUCKINS.
Jos. ELLISON, Président.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL DES AFFAIRES DE

la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1868.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 31 décembre 1867:

Primes d'ancienne date, dans l'année. $333,122 26
Primes de mer " " 64,762 29
Primes de rivières " " 177,884 82
$575,779 37

Total net des primes. $647,564 38
Perte par l'ancienne, payée $ 98,990 22
Perte de mer 67,674 66
Perte de rivières 88,372 47
Total des pertes payées. $255,037 35
Perte réclamées par compte en ligne de scrip. 20,193 20
Perte — intérêts, primes remboursées, frais généraux, escompte, etc. 97,649 85
$352,879 40
Bénéfice net. $94,685 1

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets recevoir. $ 97,494 26
Prêt sur bonnes hypothèques. 49,943 35—146,437 61
En caisse. $104,777 34
Prêts garantis par actions sur demande. 82,600 00—$187,377 34
Prêts garantis par actions à terme. $11,300 00
Propriétés foncières. 75,000 00
Scrip d'autres compagnies et compte de scrip. 45,962 46—$132,262 46
Bons consolidés de la ville. $30,000 00
Bons de la ville. 100,000 00
Actions de Banques et autres. 183,397 17—$313,397 17
Coupons pour bons de la ville, échus. $ 4,450 00
Du pour prime et on vote de perception. 41,629
$779,314 6

La Compagnie possède également:

Montant de scrip forfaite. $436,365
Montant non réclamé. $7,800 25
$444,165 25

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. FUTES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé purement mot, en 31 mai 1868.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant des primes pour les polices expirées le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars 1868, 81% pour cent sur toutes les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart, Chas. Leidtz,
A. Kohrmann, J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock, A. Schutter,
T. S. Semmes, John Gaudin,
Wm. Stevens, W. F. Williams,
J. A. White, J. Payne.

Bureau, rue du Canal.
nov—1m—12—1 oct

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nille-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

LES DIRECTEURS de l'année expirée le 31 décembre 1867 présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie:

Primes risques d'incendie... $319,916 16
Primes risques de mer... 42,492 44
Primes risques des rivières... 22,792 51
Total des primes. $385,201 11
Pertes payées... $411,264 41
Pertes en cours le 31 décembre 1867 $115,662 00
Primes remboursées... 4,115 41
119,777 41
Montant net des primes. $281,423 70
Perte: Sur les risques d'incendie. $89,769 03
Sur les risques de mer. 41,252 16
Sur les risques des rivières. 19,080 44
$149,099 23
Taxes. 11,202 22
Ré-assurances. 5,374 31
Dépenses, moins le compte-escompte. 19,180 89
Intérêts sur scrips. 25,252 60
$208,108 24
Balance. $97,449 16

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières. $139,217 97
Billets garantis par hypothèques. 275,987 20
Billets garantis par nantissements. 49,147 32
En caisse. 128,478 34
Actions à bonnes et des chemin de fer. 104,200 00
Primes en voie de perception. 80,788 0
Bons de la ville. 30,000 00
Effets à recevoir. 127,154 70
Scrips de Compagnies d'Assurances. 49,266 00
Actions "Dry Dock Valleton" 14,000 00
Actions de la Presse "Levee Steam" 4,000 00
Actions "Marine Dry Dock" 3,700 00
Actions "Merchants' Exchange" 1,000 00
Actions "Législature" 1,000 00
Actions "La Equitable Life Ins. Co." 200 00
Bons de l'Etat 1,000 00
Total. $1,486,414 16

En mains: Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain. $101,365 15
50 p% de scrip de 1866 payable en juillet 1869. 70,975 70
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1868. 238,847 69
Août est. $1,007,848 32
Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
PAUL FOURCHY, Secrétaire

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans
Assermenté et signé purement mot ce 3 juin 1868.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 9 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrips seront émis à partir du mardi, 11 courant, et payables à ses ayants droit à compter du 1 juillet prochain. Trente cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1868, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

—Directeurs—

P. Maspero, Pierre Foute
John Pemberton, Jos. Coppens, S. Z. Relf
Jas. Legendre, J. J. Fernandez, L. F Gerdes
Chas. Sugery, J. Morgan Hall: 10 jn&jl

Compagnie d'Assurance Germania, de la Nouvelle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1868. $239,776 65
Primes d'ancienne date. $180,000 00
Primes de mer. 37,420 21
Primes de rivières. 14,768 16
Moins primes remboursées. 4,887 37
Montant en réserve pour risques non expirés. 30,620 62 — 197,700 37
Montant net des primes. $42,076 28
Pertes payées:
Pertes par l'incendie. 38,005 15
Pertes sur mer. 20,062 65
Pertes sur rivières. 4,797 38
62,865 18
Ré-assurances. 10,000 00
Dépenses, intérêt. 28,268 67
Taxes et Exemptions. 16,626 07
10 et 5 p% d'escompte. 22,429 45
Intérêt payé pour prêts sur sûretés. 10,000 00 — 179,661 23
Bénéfice net. 20,038 05

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets pour notes. 220,000 00
Effets. 8,000 00
A payer sur les bénéfices. 20,000 00
Prêts sur garantie, sur demande. 68,676 00
Prêts sur hypothèques. 71,000 00
Actions. 6,000 00
Propriétés foncières. 13,000 00
En caisse. 46,161 00
Scrips d'autres Compagnies. 3,000
Primes en voie de perception. 67,120 00
Balance, dû; sur des billets de souscription, considérée bonne. 75,000 00
$ 97,720 00
Valeurs fictives, portées sur compte courant. $ 30,000 00
Montant versé des livres de la Compagnie.

LLOYD S. COLEMAN, président,
CHS. ENGSTFELD, secrétaire.

Assermenté et signé devant mot, ce 25 août 1868.

JOHN P. MONTAMAT,
Juge Jugo de Paix.

La Compagnie d'assurance Mutuelle de Scur, en nombre, invite les prêts du public l'état qui précède, à l'heure fixée d'assumer en même temps à ses amis que des Billets de Souscription supplémentaire étrangers, et en remboursé et se signent régulièrement; elle espère que cette souscription portera son capital au chiffre d'environ $200,000 et lui permettra d'agrandir le cercle de ses opérations.

Le nouvelle direction désire ardemment rendre la Compagnie utile et prospère, elle espère que les efforts qu'elle fait pour l'établir d'une des plus anciennes institutions de la Nouvelle-Orléans auront l'approbation méritée et le concours généreux de notre population.

A l'élection qui a eu lieu le 20 juillet 1868, les souscriteurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année.

DIRECTEURS:

W. C. C. CLAIBORNE, ARTHUR FORSTALL
ADOLPHE SCHREIBER, B. LAPLACE,
FORRESTER DOLSONDE J. A. BRASELMAN,
CHS. G. JOHNSON, ROBERT L. MOORE,
J. P. TODD, S. GERSON,
R. L. BRUCE. EDWARD COCHRAN

A une réunion des nouveaux Directeurs, le 17 août 1868, M. LLOYD S. COLEMAN a été réélu président et M. Chs. Engstfeld a été réélu secrétaire.

CHS. ENGSTFELD, secrétaire.

26 août—1mo

L. CRESSON,

PEINTRE,

193 et 195 rue Bourbon, près Dauphine.

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tentes et décoration, assortiment d'ARTICLES DE PIETÉ; Images, chapelets, gravures, tableaux, etc., etc. Il se charge de la pose des papiers, ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décoration.

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL. $500,000

BUREAUX, 83 RUE CARAL, No. 1er, NOUVELLE ORLEANS.

—Directeurs—

John Pemberton, Ed. Rigney,
P. A. Rodriguez, Jos. Coppens, Marie
P. A. Bacon, Jas. Legendre,
P. Maspero, W. S. Parkerson,
A. Fernandez, Bernard J. Soulé.

Jacques Ellison Président. W. A. Fitzo, Vice-Président
St-Clair Dunning, Adj. Gén. W. F. Harper, Sec.

—Médecins consultants—

Dr. S. A. Mims, Dr. A. Cenas,
Dr. A. Cenas, Dr. Jas. Mercier Martin
Dr. J. Hampden Lewis, Dr. W. C. Nicholls.

G. A. Bisson, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE SUR LA VIE—Assurance ordinaire et spéciale—Assurance de dix et de cinq ans—Simple paiement—Assurance participantes et non participantes (moitié à ses tous sont bas que ceux d'autres sociétés).

Les Polices non nettes sont non forfaites 10 août—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud

NILLE-ORLEANS, 28 janvier 1868.

DEUXIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud, de la Nille-Orléans. Bureau, rue du Camp, No 72, coin Natchez.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867. $281,200 00
Primes, intérêts, dépensions, ajustements, payés dans la même période. $117,740 79
Août le 31 décembre 1867. $76,734 62

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux ouverts de prime, contre les risques des mers des rivières, contre les pertes et les avaries, et les insurrections.

ALFRED MOULTON, Président.
WM M. PERKINS, Vice-Président.
A. W. HUBWTER, Secrétaire.

J. H. Allen, J. M. Loughran, B. K. Converse,
A. Moulton, Wm Chambers, A. H. May,
R. F. Bland, Wm. Perkins, J. Kogan,
Wm H. Perkins, J. B. Isambert John C. Regan.

10 déc—41 m L. 1 2 nov

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des PRIMES de l'année expirée le 29 février 1868. $846,282 62

Savoir:

Primes d'incendie. $356,272 97
Primes de mer. 396,136 70
Primes de rivières. 103,837 12
$856,246 79
En moins:
Primes remboursées. $ 5,963 96
Primes non expirées. 68,146 83
$ 69,604 79
Montant net des primes. $786,642 07
Perte payée:
Perte par l'incendie. $ 52,287 28
Perte de mer. 128,136 72
Perte sur les rivières. 54,742 72
$235,166 72
Escompte en lieu de scrip. $182,066 14
Taxes et Revenu intérieur. 38,741 20
Dépenses, loyer, etc. compris. 52,210 65
Ou pour court d'intérêt sur le scrip non payé depuis le 1er mars 1866. 97,777 50
$505,919 70
Bénéfice net. $280,722 37

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets pour notes. $220,000 00
Effets. 8,000 00
A payer sur les bénéfices. 20,000 00
Prêts sur garantie, sur demande. 68,676 00
Prêts sur hypothèques. 71,000 00
Actions. 6,000 00
Propriétés foncières. 13,000 00
En caisse. 46,161 00
Scrips d'autres Compagnies. 3,000
Primes en voie de perception. 67,120 00
Balance, dû; sur des billets de souscription, considérée bonne. 75,000 00
$ 97,720 00
Valeurs fictives, portées sur compte courant. $ 30,000 00
Montant versé des livres de la Compagnie.

LLOYD S. COLEMAN, président,
CHS. ENGSTFELD, secrétaire.

Assermenté et signé devant mot, ce 25 août 1868.

JOHN P. MONTAMAT,
Juge Jugo de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pour cent, payable sur le montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars 1868.

THOMAS ELOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Jas. G. Gaines, S. J. Hunt
Henry Sanders, Jas. G. Blake
H. V. Lonsdale, J. H. Sandlin,
B. Simon, J. B. Ross,
J. G. Sewell, Thos. Elos,
Thos. A James 25 inov—m

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé purement mot, ce 20 mai 1868.

PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL

Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868. $ 69,978 28

Savoir:

Sur les risques d'incendie... $ 30,855 62
Sur les risques de mer... 3,886 41
Sur les risques de rivière... 5,976 25
$ 40,672 28
Moins:
Pertes sur les risques de mer $ 4,861 71
Pertes sur les risques de rivière 1,979 35
$ 11,680 42
Prêts de bureau, taxes, dommages, etc., déduction faite du montant ou crédit du compte-courant. $ 13,238 46
Réassurance. 3,350 45
Primes remboursées. 200 11
$ 16,888 80
15 p. 0% alloué aux assurés. $ 13,320 70
Réserve pour risques non expirés. $ 6,150 00
$ 1,750 20
En caisse. $ 3,250 00
Effets à recevoir. 800 12
Scrips d'autres Compagnies. 3,300 00
d'assurances. 3,300 00
Primes en voie de perception. 4,977 34
Balance, dû; sur des billets de souscription, considérée bonne 75,000 00
$ 97,720 00
Valeurs fictives, portées sur compte courant. $ 30,000 00
Montant versé dans les livres de la Compagnie.

CHAS. ENGSTFELD, Président.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé purement mot, ce troisième cour du mai 1868.

S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pour cent, payable sur le montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de racheter vingt cent pour cent du scrip (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, cette pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de la Compagnie.

—DIRECTEURS—

A. E. Sutter, A. Chiapella, L. F Gerdes,
L. Moulor, W. B. Schmidt, R. W. Adams,
C. Cohn, S. Salay, J. J. Fernandez,
A. Coxe, J. A. Scipioneri, P. L. Millaudon,
J. G. Sewell, V. Sarda, G. Bienabe.

14 nov—m

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Fonds capital. $500,000
avec privilège de l'augmenter jusqu'à $1,000,000

Bureau No 98, rue du Camp, Hatface-Story, à l'angle des rues Camp et Commune.

B. L. MILLAUDON, Président; J. M. LAPEYRE Vice-Président; E. N. GANUCHEAU, secrétaire

CETTE Compagnie offre une nouvelle Position d'un capital de quinze pour cent, et la participation dans ses profits nets, payables au comptant à la fin de chaque année.

Dépêches et intérêt de scrip; en moins, escompte et intérêt. 10,966 80
Taxes et revenu int. 9,771 46
Vingt cinq et quinze pc cent remboursé. 25,000 00
Pertes réservées pour risques non expirés. 27,006 25
$171,566 61
Bénéfice net. 29,600 00

L'actif de la Compagnie est:

Prêts garantis. 17,928 00
" " par hypothèque. 19,100 00
Effets à recevoir pour primes. 7,328 45
Actions, bons et autres garanties. 105,200 00
Propriétés foncières. 15,900 00
Comptes individuels pour primes. 46,966 91
En caisse. 62,305 68
Scrips d'autres Compagnies. 3,000
$ 317,827 23

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS ELOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé purement mot, ce troisième cour du mai 1868.

PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du premier mardi de février prochain, sur pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip maintenant non encore payés (ils ont, en outre déclaré un dividende—scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 15 courant.

THOMAS ELOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Jas. G. Gaines, S. J. Hunt
Henry Sanders, Jas. G. Blake
H. V. Lonsdale, J. H. Sandlin,
B. Simon, J. B. Ross,
J. G. Sewell, Thos. Elos,
Thos. A James 25 inov—m

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé purement mot, ce 20 mai 1868.

PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nille-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 31 décembre 1867:

Primes d'ancienne date, dans l'année. $333,122 26
Primes de mer " " 64,762 29
Primes de rivières " " 177,884 82
$575,779 37

Total net des primes. $647,564 38
Perte par l'ancienne, payée $ 98,990 22
Perte de mer 67,674 66
Perte de rivières 88,372 47
Total des pertes payées. $255,037 35
Perte réclamées par compte en ligne de scrip. 20,193 20
Perte — intérêts, primes remboursées, frais généraux, escompte, etc. 97,649 85
$352,879 40
Bénéfice net. $94,685 1

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets recevoir. $ 97,494 26
Prêt sur bonnes hypothèques. 49,943 35—146,437 61
En caisse. $104,777 34
Prêts garantis par actions sur demande. 82,600 00—$187,377 34
Prêts garantis par actions à terme. $11,300 00
Propriétés foncières. 75,000 00
Scrip d'autres compagnies et compte de scrip. 45,962 46—$132,262 46
Bons consolidés de la ville. $30,000 00
Bons de la ville. 100,000 00
Actions de Banques et autres. 183,397 17—$313,397 17
Coupons pour bons de la ville, échus. $ 4,450 00
Du pour prime et on vote de perception. 41,629
$779,314 6

La Compagnie possède également:

Montant de scrip forfaite. $436,365
Montant non réclamé. $7,800 25
$444,165 25

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. FUTES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé purement mot, ce 11 janvier 1868.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour les polices expirées le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars 1868, 81% pour cent sur toutes les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart, Chas. Leidtz,
A. Kohrmann, J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock, A. Schutter,
T. S. Semmes, John Gaudin,
Wm. Stevens, W. F. Williams,
J. A. White, J. Payne.

Bureau, rue du Canal.
nov—1m—12—1 oct

Etat de la Louisiane.

Paroisse et ville de la Nouvel e-Orléans

QUI SOIT CONNU que ce 25 septième jour d'août de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et dans la quatre-vingt-treizième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Pardevant moi, ANDREW HERO, Jr., notaire public et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant commission et qualité, en présence des témoins soussignés, et aussi publiquement les parties dont les noms figurent ci-dessous, lesquelles parties ont déclaré que pour produire des ventes et adjudications légales pour les cas de de gens, elles s'engagent en engagent ceux qu'elles représentent à se former en Corporation dans le but d'améliorer le gaz dans la ville de la Nouvelle-Orléans et d'autres villes de l'Ouest de la Louisiane, sous les réglements suivants:

ARTICLE PREMIER.

Le nom de la Corporation sera la Compagnie manufacturière du Gaz manufacturé de la Nouvelle Orléans; le domicile en est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Le dite Corporation commencera les affaires dès qu'il aura été souscrit dix mille piastres. Les soussignées en ont de procès-verbaux à la Corporation devront être signées au Président et, et en dernier ceux-ci devront être signées au secrétaire.

La Corporation aura le pouvoir: 1e d'avoir succession, sous son nom de Corporation, pendant vingt-cinq ans; 2e de contracter; de posséder et d'être pourvoyée en action, sous son nom de Corporation; 3e de faire et employer un sceau de Corporation; 4e de posséder, recevoir et aliéner, en son nom, des meubles et des immeubles; 5e de nommer les Directeurs et les Officiers qu'elle jugera de son intérêt et conformément au nombre de faire les réglements qu'exigera la direction de l'affaire de la Corporation.

ARTICLE DEUXIEME.

Le but de cette Corporation est et s'étendre les dépenses des communications de gaz de la Nile-Orléans et des environs, et de l'Etat de la Louisiane; de faire conditions généralement à ses actionnaires.

ARTICLE TROISIEME.

Tous les droits de Corporation de la Compagnie seront exercés par une Direction et les officiers qu'elle en signera.

La Direction se composera de neuf membres qui auront le pouvoir de choisir parmi eux un plus, et un nombre égal suppléants pour le nombre permanent des membres de la Direction.

La Direction sera élue le deuxième lundi de janvier 1869 et, ensuite, tous les ans, par les actionnaires par la voie de scrutin. Chaque actionnaire de la Compagnie aura le droit à autant de voix qu'il aura pris d'actions, conformément aux conditions ci-après stipulées. Chaque actionnaire pourra, en son absence, déléguer un mandataire, qui devra être un actionnaire, et produire un pouvoir écrit, mais dans la Direction. Si l'élection n'avait pas lieu ce jour fixé, le Président fixera voir à ce qu'il y ait lieu. Nos dits actionnaires et il devra avoir vingt jours au moins et plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nile-Orléans.

Les Directeurs devront, à la première réunion de chaque année, nommer un des leurs Président. Ils devront élire un Secrétaire et Caissier ou même temps, ces officiers resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

La première Direction se composera des actionnaires suivants: Thomas S. Parker, T. M. Zeigler, Charles Lafaurie, William S. Koontz, William F. Kelly, Alexis Aldenjacher, Albert W. Merriam, John G. Fleming et John McIntyre.

ARTICLE QUATRIEME.

Le capital de cette Corporation sera fixé à cent mille piastres, divisé en dix mille actions de cent piastres. Un quart de chaque souscription devra être payé comptant, en monnaie de la république des Etats-Unis, et le reste en trois sommes égales, en billets du souscripteur à son propre ordre, payables à vue, avec intérêt à six mois et dont le dernier sera payé dans le délai de douze (12) mois de date. Si un souscripteur refusé ou négligeait de payer un billet à l'échéance, il sera ajouté au montant de la souscription du dit souscripteur, à partir présent et et les dits billets ou stat. par payés dans les mêmes conditions. Le Président, Fondateur, la Direction se réserve le droit de faire vendre à l'encan en ou comment, toute action sur laquelle un montant sera dû.

ARTICLE CINQUIEME

Un actionnaire de cette Corporation ne sera jamais responsable des contrats ou erreurs de la Corporation; aucun débat de forme dans l'organisation ne pourra annuler cette charte ou exposer un actionnaire à une responsabilité excédant le montant de ses actions.

ARTICLE SIXIEME.

Cette charte peut être modifiée, changée ou amendée en la Corporation peut être dissoute à une assemblée générale des actionnaires, dans l'organisation ne pourra annuler cette charte ou exposer un actionnaire à une responsabilité excédant le montant de ses actions.

ARTICLE SEPTIEME.

Les noms des actionnaires, leurs résidences et le nombre d'actions de chacun sont déclarés être tels qu'ils sont indiqués dans un tableau ci-dessous.

Les timbres de revenu intérieur des Etats Unis (cinq cents par page) ont été mis à ce jour pour cet acte qui doit approuvé après lecture.

Ainsi fait et passé, dans nos étude, à la Nouvelle-Orléans, en présence de George Cosse et de George Alfred Hero, témoins ici requis tous deux de cette ville, lesquels ont signé avec les parties et nous soussigné, lecture faite.

Signatures de l'original: Jules Bonin, A. Alexander, T. S. Barton, A. W. Merriam, Jno G. Fleming, F. M. Zeigler, W. Frazier Kelly, W. S. Koontz par J. F. Kellott, C. A. Lafaurie, John McIntyre, et autres. George Cosse, George Alfred Hero.

ANDREW HERO, Jr., Notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie de l'original déposé dans mes archives.

Nile-Orléans, 17 août 1868.

ANDREW HERO, Jr., Notaire public.

20 août—4 sem 17 p oct

Etats-Unis d'Amérique.

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans — Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que le dix-huitième four de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et dans la quatre-vingt-deuxième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, pardevant moi, Andrew Hero, Jr., notaire public, dûment commissionné et assermenté dans et pour la ville de Nile et le comté de Orléans, et en présence des témoins ci-après nommés et non-signés, se sont personnes les personnes dont les noms et capacités sont ci-après indiqués, lesquelles ont déclaré et déclarent en vertu de ces que de leur consentement soit actionnaires de la Compagnie de Gaz de la Nouvelle-Orléans, conformément au vertu des lois de l'Etat et stipulé dans cette ville et dans les actes de la Compagnie de Gaz de la Nouvelle-Orléans, dans les actes de la Compagnie de Gaz de la Nouvelle-Orléans, figurant en regard ci-dessous, et que les dites parties ont déclaré que, conformément à la loi et au huitième article de la charte ou acte d'incorporation de ladite banque, en date du 14 mai 1848, la direction de ladite banque ne pourra pas, en aucun cas, changer ou amendé ou annuler aux articles de société, ou adoptant, à l'unanimité, une résolution en ce lieu le troisième jour de février mil huit cent soixante-huit, et ce, de la manière dont ceptée et amendée et qui est conque comme suit: "Il est ordonné que le rapport du conseil soit adopté et qu'à dater des affaires de Plantation soit publié dans le Times, le Picayune et l'Abeille; les actionnaires auront le droit de présenter au local de la banque, le samedi, septième jour de mars prochain, de 10 heures du matin 12 heures de l'après-midi, à la première et la seconde fois, pour la première fois, et ce, de la manière ci-dessus, et ce, de la manière ci-dessus, et ce, de la manière ci-dessus